

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2.1 – Notice annexe sanitaire

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Elaboration	09.12.1983		30.03.1991
1 ^{ère} modification			25.11.1994
1 ^{ère} révision simplifiée			21.12.2005
2 ^{ème} révision simplifiée			21.12.2005
1 ^{ère} révision valant élaboration du PLU	14.09.2007 06.08.2016	28.06.2018	

Équipe **URBANiS**

Chef de projet

Corinne Snabre

corinne.snabre@urbanis.fr

04 66 29 97 03

Contact **URBANiS**

Agence régionale de Nîmes

188 allée de l'Amérique Latine

30 900 Nîmes

04 66 29 97 03

nîmes@urbanis.fr

www.urbanis.fr



Introduction

Conformément à l'article R. 123-14, 3° du Code de l'urbanisme (dans sa rédaction en vigueur au 31/12/2015), les annexes comprennent à titre informatif :

«Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ;»

1 - Assainissement

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017– Commune de COMPS

La gestion du service d'assainissement est assurée en régie municipale, avec un contrat d'entretien pour le réseau et la station d'épuration auprès de la Société VEOLIA.

1.1 - Réseau de collecte des eaux usées

De type gravitaire, le réseau d'eaux usées de la commune de COMPS couvre un linéaire de 10 km, hors branchements, dont 9,650 km en gravitaire et 0,350 km en refoulement.

Il est composé :

- d'un réseau ancien dans le centre bourg jusqu'à la RD 986 L ; construit entre 1965 et 1971, il est essentiellement constitué de canalisations en amiante – ciment ou PVC de diamètres Ø 150 / 160, 200 et 250 mm ;
- d'un réseau plus récent qui dessert toutes les zones d'habitat pavillonnaire ; construit à partir de 1977 (dans le secteur de la Route de Jonquières et de la Treille), il est essentiellement constitué de canalisations Ø 200 PVC.

A partir du poste de relèvement situé au niveau du terrain de sports, une conduite de refoulement conduit les eaux usées collectées jusqu'à la station d'épuration communale située au Sud-Est du village, au lieu-dit Chemin des Baisses.

Au 31/12/2017, le service public d'assainissement collectif desservait 1 727 habitants et 733 abonnés, niveau stable depuis 2014.

Le diagnostic du réseau réalisé en 2000-2002 dans le cadre de l'élaboration du Schéma général d'assainissement communal (RHONE CEVENNES INGENIERIE, 2002) a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements sur l'ensemble du réseau inspecté ; 3 secteurs ont été distingués :

- le secteur 1 (Rue de la République) : contre-pentes et flaches, ovalisations ;
- le secteur 2 (RD 986 L) : contre-pentes, mauvais état général ;
- le secteur 3 (Avenue Léopold et La Gardette) : flaches, ovalisations, poinçonnements, fissures, racines et joints défectueux.

Les incidences de ces dysfonctionnements sont les suivants :

- contre-pentes et flaches : mauvaise évacuation des eaux usées, mise en charge du réseau, corrosion du réseau par production d'H₂S
- fissures, joints défectueux, racines, poinçonnements : pénétration d'eaux parasites en période de nappe haute, perte du réseau en période sèche.
- ovalisation : risque d'écrasement du collecteur et perturbation de l'écoulement.

Sur ces secteurs, ont été mis en évidence, par les tests à la fumée, des raccordements de gouttières et de terrasses.

Un programme de renouvellement des réseaux d'assainissement a en conséquence été défini et progressivement réalisé :

- Tranche 1 (2017-2018) sur l'Avenue de la Gardette, la Rue de l'Enclos, la Rue Nelson Mandela ;
- Tranche 2 (2018-2019) sur la Rue du Provençal, la Place Sadi Carnot et la Rue de la République.

1.2 – Traitement des eaux usées

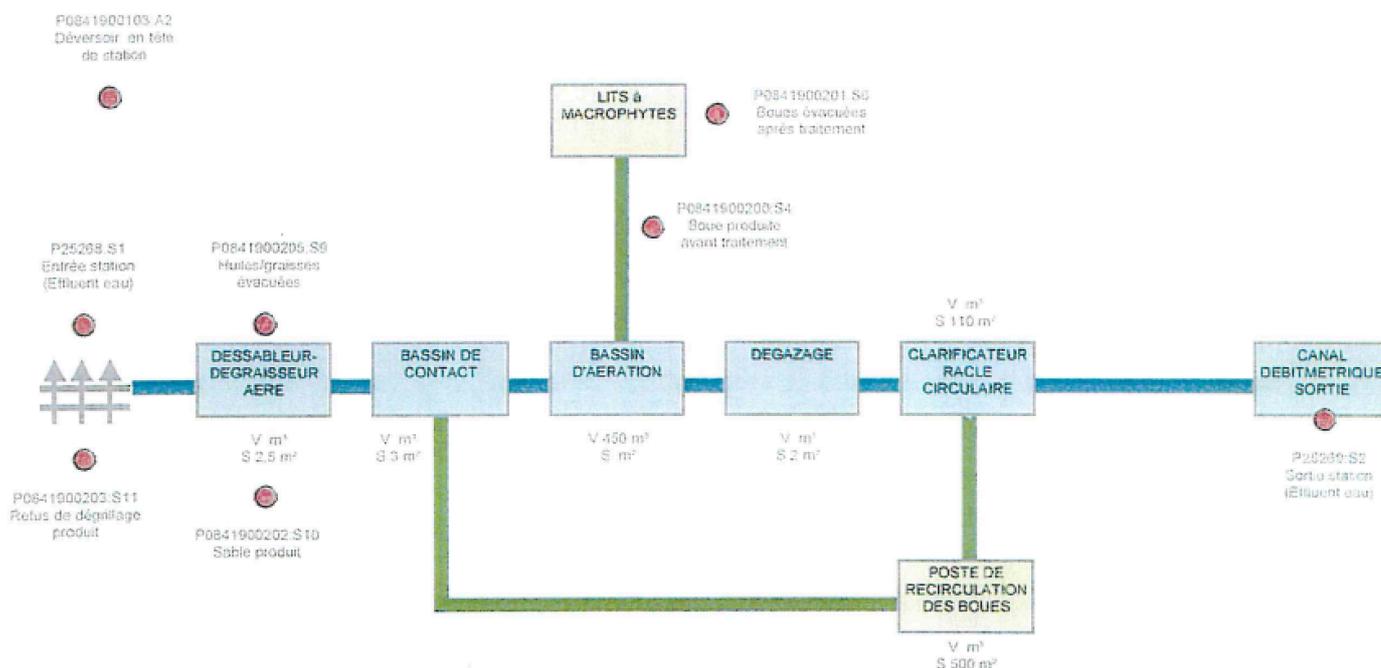
La station d'épuration de COMPS, située au lieu-dit Les Baïsses au Sud-Est du village, est une station biologique de type boues activées faible charge, d'une capacité nominale de 2 500 EH. Mise en service en août 2006, cette station est venue remplacer l'ancienne station communale datant de 1973 et arrivée en limite de capacité. Du fait de leur localisation en zone inondable, les ouvrages ont du être rehaussés de 50 cm par rapport au terrain naturel et des digues de protection ont été érigées.

Les eaux traitées sont rejetées dans le canal de la Palud, à quelques mètres de sa confluence avec le Gardon.

Le traitement des boues est assuré par des lits à macrophytes.



Le schéma ci-après synthétise les différents éléments composant cette station.



Les caractéristiques de fonctionnement de la station sont les suivantes :

Capacité nominale		
EH	m ³ /j	kg DBO5/j
2 500	500	150

L'autorisation de rejet, en date du 10 Mars 2006, est de niveau D4 NK1 :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK
Concentration	25 mg/l	125 mg/l	35 mg/l	40 mg/l
Rendement	70%	75%	90%	70%

A cela, l'arrêté national du 21 juillet 2015, postérieur à l'arrêté de rejet, est venu ajouter les seuils à respecter suivants, en concentration ou en rendement :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	PT
Concentration	25 mg/l	125 mg/l	35 mg/l	15 mg/l	2 mg/l
Rendement	80%	75%	90%	70%	80%
Concentration réhibitoire	50 mg/l	250 mg/l	85 mg/l		

> Charge hydraulique

La charge hydraulique mesurée en 2017 est de 71 576 m³, soit un volume journalier moyen de 196 m³/jour, équivalent à 39% de la charge hydraulique nominale de la station. Cette valeur est inférieure à la population théorique raccordée (1 800 habitants environ en pointe), si on retient que le volume correspondant au rejet d'un habitant est de 150 à 200 l par jour.

La capacité hydraulique admissible par la station n'a été dépassée qu'une seule fois au cours de l'année 2017, le 05/11/2017 (502 m³/jour soit 100,4% de la capacité hydraulique nominale de la station), après une pluie de 41,3 mm le 04/11/2017 ; cet événement traduit la sensibilité du réseau aux eaux météoriques (intrusion d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement) Le trop plein du poste de relevage, situé sur le site de l'ancienne station d'épuration, est à présent équipé d'un dispositif permettant la collecte des périodes de déversement et les débits rejetés, conformément à la réglementation en vigueur.

Evolution des débits et de la charge hydraulique sur la période 2014-2017

Année		2014	2015	2016	2017	Moyenne
Débit	En m ³ /an	85 349	87 384	68 637	71 579	78 237
	En m ³ /jour	234	239	188	196	214
Charge hydraulique moyenne	En EH	1 169	1 197	940	981	1 072

> Charge organique

Les différents bilans de charge organique réalisés sur l'année 2017 montrent des valeurs inférieures aux valeurs nominales de la station.

La charge organique moyenne s'élève à 1 091 EH en 2017, soit un taux de remplissage de 43,6% de la capacité nominale de la station. Cette valeur est supérieure à celle des années précédentes (2015 et 2016), mais inférieure à la population théorique raccordée à la station (1 800 habitants environ en pointe).

L'ensemble des paramètres (C, N et P) permet de calculer une charge organique moyenne annuelle de 1 029 EH, correspondant à 41,1% de la capacité nominale de la station.

Sur la période 2014-2017, la charge organique moyenne sur la station d'épuration est de 973 EH, correspondant à 39% de capacité nominale de la station ; la charge organique moyenne, calculée selon la formule de l'Agence de Eau, est quant à elle de 910 EH, soit 36,4% de la capacité nominale de la station.

Année		2014	2015	2016	2017	Moyenne
Charge	En kg DBO5/j	66	51,3	50,6	65,4	58,3
	En EH (en fonction de la DBO5)	1 100	856	844	1 091	973
	En EH (formule Agence de l'Eau, intégrant DBO5, DCO, MES, NTK et Pt)	978	795	837	1 029	910

> Rendements

Qualité du rejet et rendement épuratoire de la station d'épuration 2017

Paramètres	Carbonés			Azotés		Phosphorés
	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	PT
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	12	12	12
Charges journalières moyennes en entrée (kg/jour)	65,4	167	77,4	18,4	18,5	2,21
Charges journalières moyennes en sortie (kg/jour)	0,76	7,32	1,47	0,77	2,69	1,36
Rendement moyen	98,8%	95,6%	98,1%	95,8%	85,5%	38,3%
Rendement minimal Arrêté de rejet 10/03/2006	70,0%	75,0%	90,0%	70,0%		

Nous indiquons ci-après l'évolution des rendements épuratoires sur la période 2014-2017 et le rendement moyen sur ces 4 années.

	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2014-2017
DBO5	98,6%	98,3%	98,6%	98,8%	98,6%
DCO	94,5%	93,5%	94,5%	95,6%	94,5%
MEST	97,3%	97,2%	97,0%	98,1%	97,4%
NTK	96,3%	93,5%	96,7%	95,8%	95,6%
NGL	85,5%	87,9%	93,2%	85,5%	88,4%
PT	-	57,2%	46,9%	38,3%	47,5%

Les rendements moyens observés sur les paramètres carbonés et azotés sont satisfaisants et stables. Le rendement sur le phosphore est par contre en diminution ; la station n'est pas équipée pour traiter spécifiquement ce paramètre.

En conclusion, , en 2017 comme les années précédentes , aucun dépassement n'a été relevé en sortie de station, en termes de concentrations polluantes ; les rendements fixés par l'arrêté de rejet de la station ont également été respectés sur l'ensemble des 4 dernières années.

> Sous-produits de l'épuration

Le fonctionnement de la station d'épuration de COMPS a produit en 2017 :

- 915 kg de refus de dégrillage ;
- 36,1 tonnes de matières sèches de boues. le tonnage de boues produites avant traitement est globalement stable au cours des 4 dernières années (avec une moyenne de 33,7 t/an).

Ces boues sont stockées sur des lits de rhizocompostage avant évacuation dans un centre de traitement agréé.

1.4 – Zonage d’assainissement et état actuel de l’assainissement autonome sur la commune

1.4.1 – Zonage d’assainissement communal

Voir « Schéma directeur d’assainissement de COMPS, Rhône Cévennes Ingénierie, 2000 », joint en annexe.

Le schéma directeur d’assainissement de COMPS, incluant le zonage d’assainissement, communal a été établi par le bureau d’études Rhône Cévennes Ingénierie en 2002, antérieurement à la mise en service de la nouvelle station d’épuration. C’est d’ailleurs sur la base de ce schéma qu’a été décidée la construction d’une nouvelle station de 2 500 EH au lieu-dit Les Baisses.

En janvier 2001, 36 habitations, représentant une population de 80 à 100 habitants, étaient équipées d’un assainissement autonome ; aucun de ces dispositifs n’était conforme à la réglementation en vigueur :

- pour 21 de ces dispositifs, les ouvrages d’épandage étaient inaccessibles ;
- 17 dispositifs ne respectaient pas les distances minimales par rapport aux limites de propriété ;
- 15 dispositifs étaient non conformes dans l’absolu (puits perdu par exemple) ;
- 10 dispositifs ne respectaient pas les distances minimales par rapport aux puits privé utilisé pour la production d’eau potable ;
- enfin, 11 dispositifs n’étaient pas adaptés à la nature des sols avec de forts risques de colmatage et d’engorgement du dispositif.

Le tableau suivant indique pour chaque secteur l’aptitude des sols à l’assainissement autonome, les filières autorisées, le nombre d’habitations identifiées en 2002 et le nombre d’habitations en 2017, plusieurs constructions ayant été démolies dans le cadre de la procédure « Bachelot » (acquisition et délocalisation) sur les secteurs des Baisses, de Rouveyrol/Fermaud et Saint Etienne (zone rouge du PPRI).

Secteur	Aptitude des sols à l’assainissement autonome	Filières autorisées	Nombre d’habitations concernées en 2002	Nombre d’habitations concernées en 2017
Les Baisses	Peu favorable	Plateau d’épandage	3	0
Rouveyrol/Fermaud	Défavorable	Plateau d’épandage	2	0
Saint Felix	Favorable	Tranchées d’infiltration Lit d’épandage	1	1
Chemin des Poissonniers	Très défavorable	Lit filtrant drainé avec rejet (dans le cadre d’une réhabilitation uniquement)	5	5
	Peu favorable	Lit filtrant non drainé		
Saint Etienne Est du canal	Peu favorable	Plateau d’épandage	8	4

Saint Etienne Ouest du canal	Moyennement favorable	Tranchées d'infiltration Lit d'épandage Lit filtrant drainé avec rejet en surface (dans le cadre d'une réhabilitation uniquement) Plateau d'épandage.	5	5
Quartier du Mas du Maire	Défavorable	Lit filtrant drainé avec rejet (dans le cadre d'une réhabilitation uniquement)	5	5
Cabanis et Pilière	Favorable	Tranchées d'infiltration	1	1
Extrémité Sud-Est de la commune	Défavorable	Terte d'infiltration Lit filtrant drainé avec rejet en surface (dans le cadre d'une réhabilitation uniquement)	3	3

La commune n'envisageant pas l'extension de son réseau d'assainissement, le zonage d'assainissement établi en 2002 :

- classe l'ensemble des zones urbaines U et des zones d'extension urbaine NA du POS en zone d'assainissement collectif ;
- maintient en zone d'assainissement non collectif les zones agricoles et naturelles ainsi que les habitations isolées (dont certaines démolies depuis).

Il prévoit toutefois le raccordement au réseau d'eaux usées des quelques habitations disposant d'un assainissement autonome dont le dysfonctionnement est à l'origine de nuisances et pour lesquelles il est difficile de mettre en œuvre un assainissement autonome conforme.

De son côté, le PLU prévoit le raccordement au réseau collectif d'assainissement de l'ensemble des zones urbaines U et à urbaniser AU.

Il intègre à la zone UC les habitations existantes implantées sur les parcelles suivantes et identifiées comme relevant de l'assainissement non collectif par le zonage d'assainissement de 2002 ; ces habitations sont en effet situées en frange immédiate de la zone urbaine :

- Secteur Saint Etienne : A 845 et A 2185
- Chemin des Poissonniers : D829, D37, D1401 et D147, D127 et D 1024

Il intègre par ailleurs à la zone AUb l'habitation située sur la parcelle D344 aujourd'hui non desservie par le réseau collectif d'assainissement.

1.4.2 – Assainissement non collectif

> Réglementation à respecter en matière d'assainissement non collectif

- Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH.
- Arrêté préfectoral n°2013290-0004 du 17 octobre 2013 relatif aux conditions de mise en œuvre des systèmes d'assainissement non collectif.
- Arrêté préfectoral n°2013 168-0075 du 17 juin 2013 relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue dans le département du Gard dont l'article 6 limite les rejets d'assainissement non collectif vers le milieu hydraulique superficiel.

> Etat et contrôle des installations d'assainissement non collectif

En application des articles L 2224-8 et L 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes du Pont du Gard a mis en place au 1^{er} janvier 2010 le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Ce service est chargé des missions de contrôle des installations d'assainissement autonome et de leur fonctionnement pour vérifier qu'elles répondent bien aux exigences réglementaires en termes de salubrité publique et d'environnement. L'objectif principal du SPANC est d'établir un plan de réhabilitation des installations non conformes sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, via une aide technique et financière (subvention).

28 habitations sont à ce jour équipées d'un dispositif d'assainissement autonome sur la commune de COMPS ; il s'agit d'habitations plus ou moins isolées, la politique d'urbanisme mise en œuvre par la commune au cours des dernières décennies ayant été de n'ouvrir à l'urbanisation que des terrains raccordables au réseau d'assainissement.

2 - Eau potable

Sources : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Commune de COMPS, exercice 2017 ; Schéma Directeur d'Eau Potable, Rapport d'Etude, Commune de COMPS, Rhône Cévennes Ingénierie, 2011.

La distribution de l'eau potable de la commune de COMPS est réalisée en régie directe.

2.1 - Ressources en eau

L'alimentation en eau potable de la commune de COMPS est assurée par le puits de la Sablière (appelé puits de La Salavèze par le Schéma Directeur d'Eau Potable) et par l'achat d'eau à Nîmes Métropole (convention de vente en date du 24 juin 2005).

2.1.1 – Puits de la Sablière

Le puits de la Sablière est situé en limite Nord-Ouest du territoire communal, en rive droite du Gardon (parcelle cadastrée ZA 123). Mis en service en 1977, ce puits d'une profondeur de 21 m exploite la nappe d'accompagnement du Gardon ; il est équipé de deux pompes de débit unitaire 50 m³/h qui refoulent l'eau pompée vers le réservoir du village et dont le fonctionnement est commandé par le niveau d'eau dans le dit réservoir.

En période d'inondation, ce puits ne peut plus être utilisé, l'alimentation en eau potable de la commune est alors exclusivement assurée par le réseau de Nîmes Métropole.

L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 21 juillet 1977 fixe le débit maximal autorisé du puits de la Sablière à 300 m³/jour soit 50 m³/h ; il délimite également les trois périmètres de protection règlementaires :

- le périmètre de protection immédiate, propriété communale, à l'intérieur duquel sont interdites toutes installations ou activités autres que celles strictement nécessaires l'exploitation et à l'entretien du captage.
- le périmètre de protection rapprochée, à l'intérieur duquel :
 - sont interdites toutes les activités et tous les rejets susceptibles d'altérer la qualité de l'eau et notamment : les exploitations de gravières, les dépôts d'ordures ménagères, d'immondices et de détrit, les installations de stockage d'hydrocarbures liquides, les canalisations d'hydrocarbures liquides, les canalisations transportant des produits chimiques polluants, l'épandage de tous produits ou substances reconnus toxiques destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures, l'épandage et les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles.

- sont règlementés du point de vue de la protection des eaux souterraines : l'exécution des puits ou forages, les canalisations transportant des eaux usées domestiques ou industrielles avant et après traitement, la construction d'habitations et d'établissements industriels, commerciaux ou agricoles.
- le périmètre de protection éloignée à l'intérieur duquel des dispositions pourront être imposées pour la création de dépôts, installations ou activités interdites dans le périmètre de protection rapprochée.

L'unité de traitement au chlore est installée de l'autre côté de la RD 986L.

Conformément au programme de travaux inscrits au Schéma directeur d'eau potable , le Puits de la Sablière a fait l'objet de travaux de réhabilitation en vue de sa protection contre les inondations (rehausse de la tête de forage, équipement du puits, changement des pompes....).

2.1.2 – Achat d'eau à Nîmes Métropole

L'achat d'eau par la ville de COMPS à Nîmes Métropole s'inscrit dans le cadre d'une convention conclue le 24 juin 2005, pour une période de 15 ans.

La commune bénéficie de deux points de livraison piqués sur l'adducteur Ø800 mm qui traverse son territoire et est alimenté par le champ captant situé sur la commune de Beaucaire, à proximité immédiate de la limite communale de COMPS (désigné sous le nom de champ captant de COMPS). Ces deux points de piquage sont situés :

- Impasse des Oliviers ;
- Chemin de la Gare.

Le débit cumulé aux deux compteurs doit être au maximum de 20 000 m³/mois et de 30 m³/h en pointe, avec possibilité de dépassement après accord de Nîmes Métropole.

2.1.4 – Ressources privées

Le réseau d'eau potable dessert la majorité des habitations de la commune de COMPS. Moins d'une quinzaine d'habitations isolées non raccordées au réseau collectif d'alimentation en eau potable sont recensés par le Schéma Directeur d'Eau Potable établi en 2012, situées notamment Chemin du Mas Boyer, Chemin de Saint Etienne et Route de Beaucaire ; plusieurs de ces habitations ont depuis été démolies dans le cadre de la procédure Bachelot (secteur Saint Etienne notamment).

2.3 – Réseau d'adduction d'eau potable

Le réseau d'adduction de la commune de COMPS est alimenté par le puits de la Sablière et par le réseau de Nîmes Métropole (en deux points de livraison différents).

Le puits de la Sablière alimente le réservoir de COMPS d'une capacité de 500 m³, par une conduite en refoulement-distribution en acier Ø200 de longueur 1 675 m.l.

Deux conduites du réseau de Nîmes Métropole traversent la commune de COMPS : la première en diamètre Ø 800 passe au dessus de l'ancienne voie ferrée, la seconde en Ø 1000 longe globalement la limite haute de l'urbanisation (Chemin des Genêts). Les deux points de livraison à la commune de COMPS sont situés sur la conduite Ø 800.

La commune de COMPS est ainsi desservie en AEP par trois réseaux de distribution distincts :

- le réseau de COMPS alimenté par le puits de la Sablière ;
- le réseau Nîmes Métropole Impasse des Oliviers ;
- le réseau Nîmes Métropole Chemin de la Gare.

Des maillages existent entre le réseau de COMPS et les deux réseaux de Nîmes Métropole. Lorsque le puits ne fonctionne pas, notamment en période d'inondations, l'ensemble de la commune peut ainsi être alimentée par l'achat d'eau à Nîmes Métropole.

La longueur totale du réseau de distribution est d'environ 15,5 km (donnée 31/12/2017)

La majorité du réseau est en PVC ; il existe quelques antennes en fibro-ciment dans le centre du village de COMPS (Rue des Sablières, Rue de l'Enclos, Rue de la République, RD 102 Avenue de la Gardette / Avenue Léopold Rigoulet). Des canalisations en fonte sont également présentes au niveau du lotissement de Saint Roman.

766 abonnés sont recensés au 31/12/2017.

Dans le cadre de son Schéma directeur d'eau potable établi en 2011, la commune de COMPS a engagé un programme de renouvellement des quelques 600 compteurs les plus anciens. Les 12 branchements en plomb recensés sur le centre du village en 2009 ont été remplacés.

2.3 – Données clés de la production et de la consommation

2.3.1 – Production

On entend par volume de production l'ensemble des volumes issus des ouvrages de production à savoir le puits de la Sablière et les deux points de livraison de Nîmes Métropole.

En 2017, la production totale en eau potable a été de 149 628 m³, dont 95 971 m³ soit 64% en provenance du puits de la Sablière et 53 657 m³ soit 36% en provenance de Nîmes Métropole. La répartition entre les deux ressources enregistre des variations sensibles en fonction des années : en 2016, le volume mis en distribution était de 144 213 m³, dont 111 898 m³ soit 78% en provenance du puits de la Sablière et 32 315 m³ soit 22% en provenance de Nîmes Métropole.

Le volume mis en distribution rapporté au nombre d'abonnés a donc été de 195,3 m³/an/abonné en 2017, soit 198 l/habitant/jour sur la base de 2,7 habitants par abonnement.

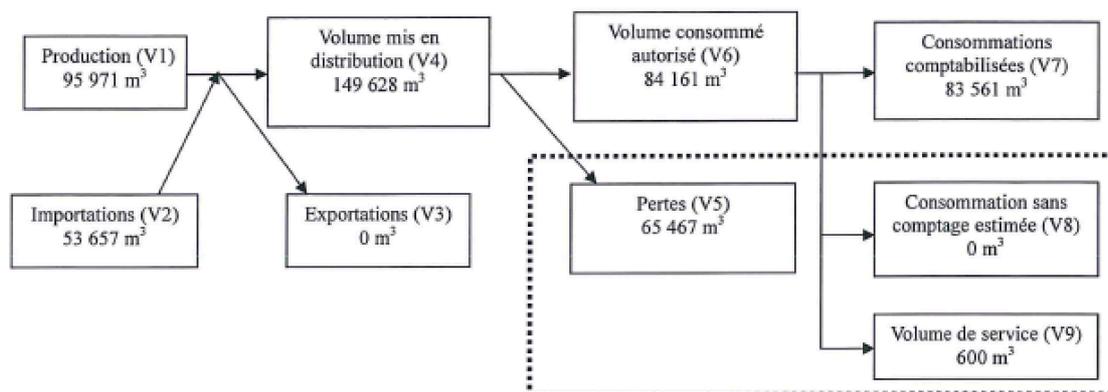


Schéma synthétique des volumes produits, mis en distribution et consommés

2.3.2 – Consommation

Le volume consommé sur l'exercice 2017 s'est établi à 84 161 m³, répartis de la façon suivante :

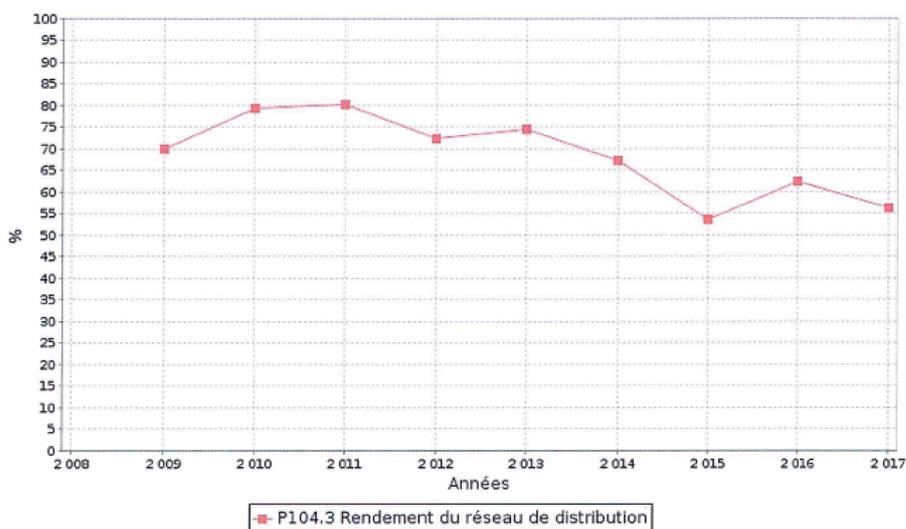
- 83 561 m³ vendus à des abonnés (consommations comptabilisées) ;
- 600 m³ de volumes de service.

2.3.3 – Indicateurs de performance du réseau

> Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau est défini comme le rapport entre le volume consommé autorisé (V6) additionné le cas échéant des exportations (V3) et le volume produit (V1) et importé (V2).

En 2017, le rendement du réseau était de 56,2%, en nette diminution par rapport à 2016 (62,3%). On observe plus globalement une diminution régulière du rendement du réseau depuis 2011 (date à laquelle le rendement s'établissait à 80%).



Evolution du rendement du réseau de distribution entre 2009 et 2017

NB : Les mauvaises performances des réseaux en 2015 s'expliquent essentiellement par l'importante fuite détectée en Août 2015 et réparée au moins de Novembre seulement.

> Indice linéaire de consommation et indice linéaire de pertes

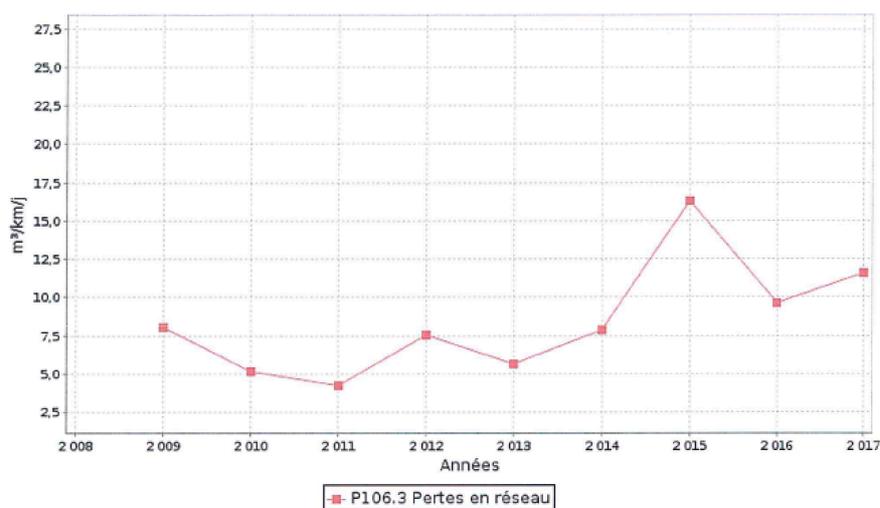
L'**indice linéaire de consommation** est le volume consommé par jour rapporté au linéaire de canalisation hors branchements, exprimé en $m^3/jour/km$; il permet de caractériser le réseau en rural ($ILC < 10 m^3/jour/km$), semi-rural ($10 m^3/jour/km < ILC < 30 m^3/jour/km$) et urbain ($ILC > 30 m^3/jour/km$).

L'**indice linéaire de pertes en réseau** est le rapport du volume des fuites sur le linéaire de réseau hors branchements, exprimé en $m^3/jour/km$

En 2017 :

- l'indice linéaire de pertes en réseau était de $11,6 m^3/jour/km$, en forte augmentation par rapport à l'exercice 2016 ($9,6 m^3/jour/km$)
- l'indice linéaire de consommation était de $14,9 m^3/jour/km$, en diminution par rapport à l'exercice 2016 ($15,9 m^3/jour/km$).

On observe plus globalement une augmentation régulière de l'indice linéaire des pertes en réseau depuis 2011 (date à laquelle cet indice était inférieur à $5 m^3/jour/km$).



Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau entre 2009 et 2017

L'indice linéaire de pertes 2017 classe les réseaux de COMPS dans la catégorie « mauvais état », sur la base des valeurs de référence proposées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée pour un réseau de type semi-rural.

Catégorie de réseau	Rural ($m^3/jour/km$)	Semi-rural ($m^3/jour/km$)	Urbain ($m^3/jour/km$)
Bon	< 1,5	< 3,0	< 7,0
Acceptable	1,5 à 2,5	3,0 à 5,0	7,0 à 10,0
Médiocre	2,5 à 4	5,0 à 8,0	10,0 à 15,0
Mauvais	> 4	> 8,0	>15,0

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable établi en 2011, une étude diagnostic du réseau a été réalisée tant sur le réseau de COMPS alimenté par le puits de la Sablière que sur les réseaux alimentés par Nîmes Métropole.

Les mesures réalisées entre le 2 décembre 2010 et le 26 janvier 2011 ont mis en évidence un débit de fuite de 1 m³/heure soit 6 360 m³ perdus sur une année. L'indice linéaire de pertes du réseau recalculé sur la base de cette campagne était de 2,4 m³/jour/km, classé comme bon sur la base de la grille d'évaluation de l'Agence de l'Eau.

La recherche de fuites réalisée les 19 et 20 avril 2011 a détecté deux secteurs de fuites :

- lotissement des Platanes : fuite visible sur poteau incendie (vanne défailante) ;
- jonction de l'Avenue Léopold Rigoulet / conduite de Nîmes Métropole (vannes de l'interconnexion défailantes, changées en octobre 2011).

La comparaison entre les données figurant au Schéma Directeur d'Eau Potable établi en 2011 et les résultats les plus récents issus du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Commune de COMPS, exercice 2017 montrent une dégradation régulière des réseaux d'adduction d'eau potable au cours des dernières années.

Le Schéma directeur d'eau potable devra en conséquence être actualisé et donner lieu à un nouveau programme de travaux.

Pour rappel, le programme de travaux défini par le Schéma Directeur d'Eau Potable établi en 2011 a porter uniquement sur la réhabilitation du puits de la Sablière, jugée prioritaire du fait de sa sensibilité aux inondations : rehausse de 2,40 m ; mise en place de conduite inox, vannes et clapets anti-retour ; passerelle inférieure ; capots de fermeture étanche ; galette d'argile et galette de protection en béton ; échelle extérieure.

2.2 – Qualité de l'eau prélevée et distribuée

Des analyses sont effectuées par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique, aux points suivants :

- Puits de la Sablière,
- Réservoir de COMPS,
- Différents points sur le réseau alimenté par le Puits de la Sablière et l'eau de Nîmes Métropole,
- lotissement de Saint Romain alimenté seulement par l'eau de Nîmes Métropole.

Les eaux du Puits de la Sablière sont traitées au chlore avant distribution ; le chlore est injecté directement dans la conduite.

L'eau achetée à Nîmes Métropole est fournie traitée.

100% des analyses réalisées sur les 10 dernières années sont conformes aux normes en vigueur, tant en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques que la microbiologie (voir en annexe les fiches de synthèse des deux dernières années 2015 et 2016).

3 - Gestion des déchets

Source : Rapport d'activités 2015 - SITOM Sud Gard

3.1 - Organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de la Communauté de communes Pont du Gard.

Depuis le 1er janvier 2005, la compétence «collecte et traitement des ordures ménagères» a été transférée à la Communauté de communes du Pont du Gard.

Lors du transfert de compétences l'organisation préexistante a été conservée, de sorte que 3 structures sont aujourd'hui en charge de cette compétence à l'échelle de la Communauté de communes :

- le SICTOMU (SICTOM de la Région d'Uzès) sur les 10 communes d'une grande moitié Nord-Ouest du territoire ;
- le SMICTOM pour les 4 communes Est ;
- la Communauté de communes du Pont du Gard pour les communes de Meynes, Montfrin et COMPS.

Le service de traitement des déchets ménagers est assuré par le SITOM Sud Gard qui regroupe 80 communes.

3.2 - Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur la commune de COMPS

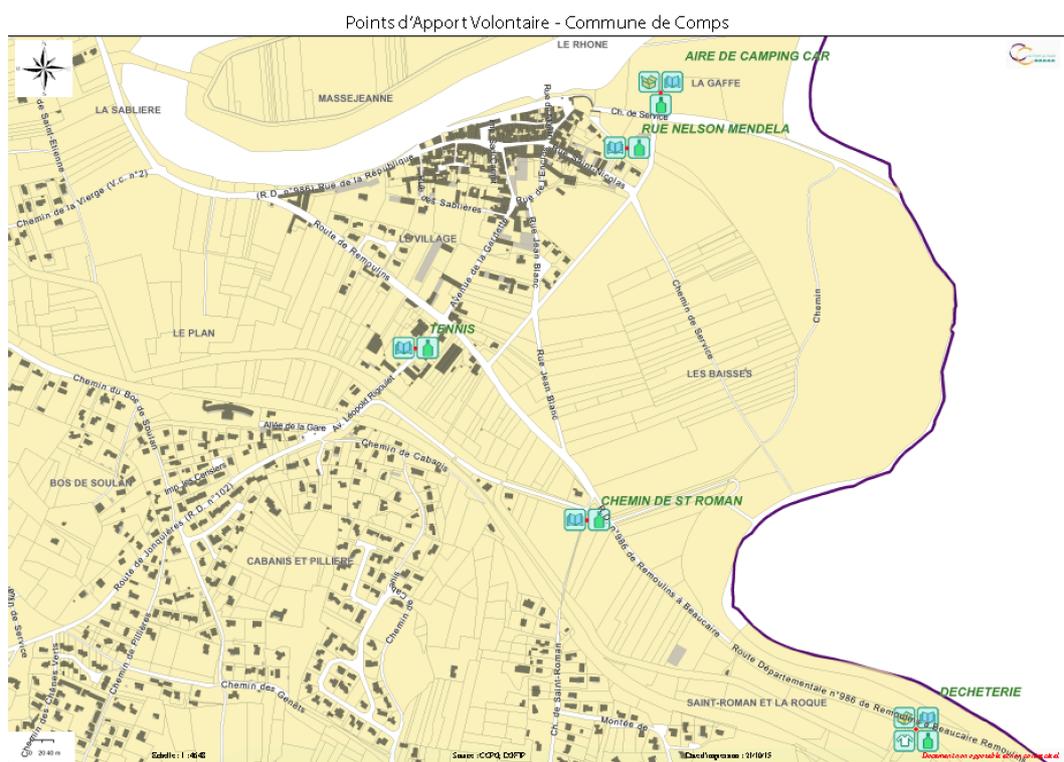
3.2.1 – Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte à porte deux fois par semaine. Les ordures collectées sont pesées et amenées sur le quai de transfert situé à COMPS et géré en commun avec les communes de Vallabrègues et de Montfrin ; elles sont ensuite enlevées et transportées, par une société prestataire, jusqu'à l'unité de valorisation énergétique EVOLIA de Nîmes.

3.2.2 – Collecte sélective

La collecte sélective est également assurée au porte à porte une fois par semaine. Depuis le 1^{er} mars 2016, les consignes de tri sont simplifiées : peuvent être déposés dans les sacs ou bacs de tri bleus, tous les emballages en métal, papier, carton, plastique et briques alimentaires. Ces emballages recyclables sont transportés au quai de transfert de COMPS et pesés avant d'être triés au centre de tri BS Environnement.

Le verre, le papier et les textiles sont collectés en points d'apport volontaire. La commune de COMPS est équipée de 5 points d'apports volontaires, dont un sur le site de la déchèterie.



3.2.3 – Déchèterie

La déchetterie intercommunale COMPS – Montfrin inaugurée en 2012 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Pont du Gard, reçoit notamment :

- les encombrants incinérables ou non ;
- les gravats ;
- les ferrailles ;
- les déchets verts ;
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, écrans, ordinateurs...)
- les Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, aérosols, phytosanitaires...) ;
- les huiles de fritures et les huiles moteurs usagées ;
- le bois ;
- les piles et batteries ;
- les pneumatiques.

Elle est équipée d'un quai de transfert dont l'utilisation est mutualisée entre la Communauté de communes du Pont du Gard, qui l'utilise pour les communes de COMPS, Meynes et Montfrin, et par la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence qui l'utilise pour la commune de Valergues.

Un ramassage en porte à porte des encombrants est assuré par la Communauté de communes du Pont du Gard une fois par mois, en complément de l'apport volontaire en déchetterie.

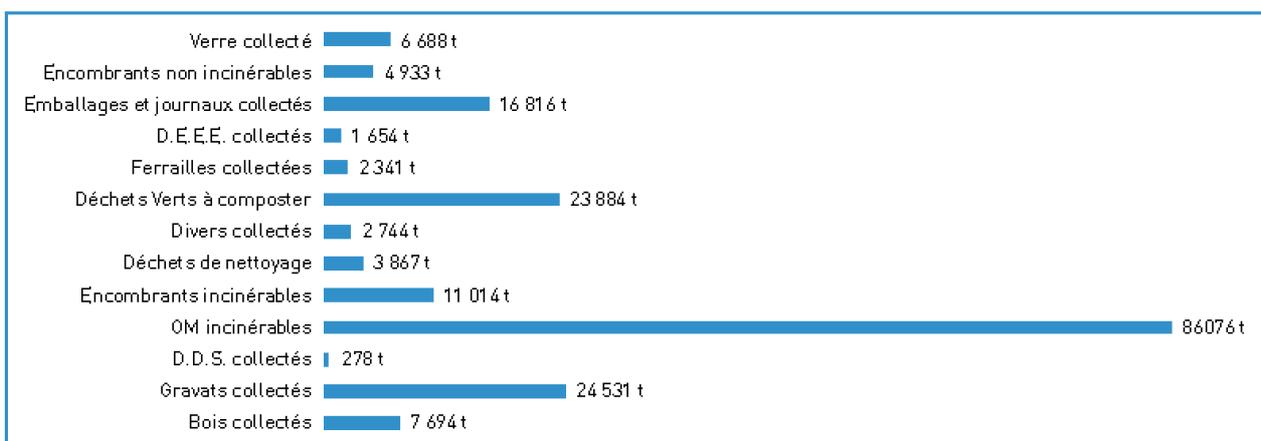
3.3 - Filières de traitement des déchets

Le SITOM Sud Gard s'appuie sur un ensemble complet de filières de traitement comprenant :

- une unité de valorisation énergétique : l'UVE Evolia, implantée à Nîmes et mise en service le 1^{er} juillet 2004, traite les ordures ménagères résiduelles, les encombrants incinérables, les refus de tri du SITOM Sud Gard, les DIB et les DASRI en responsabilité de l'opérateur. L'incinération des déchets produit l'électricité consommée par 1/5^{ème} des habitants de la ville de Nîmes et le chauffage urbain des quartiers Ouest de Nîmes.
- un centre de tri : implanté sur l'Ecopôle de Nîmes Métropole, à proximité immédiate de l'unité d'incinération Evolia, le centre de tri Valréna, entré en service en mai 2015, traite les produits issus des collectes sélectives.
- deux plateformes de compostage : celle de SITA Sud à Marguerittes et celle de Cévennes Déchets implantée à Alès.
- un Centre d'Enfouissement Technique : le CET Sita Sud situé sur la commune de Bellegarde, reçoit les déchets ultimes (encombrants non incinérables, déchets de nettoyage des voies publiques...).

Au total, quelques 192 543 tonnes de déchets ont été prises en charge par le SITOM Sud Gard en 2015 :

Gisement des déchets produits sur le territoire de SITOM Sud Gard : 192 543 t



Le ratio de production de déchets est de 664 kg/habitant/an sur l'ensemble du territoire du SITOM Sud Gard, avec une grande variabilité entre collectivités :

- 435,6 kg/habitant/an sur l'ensemble des 18 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès rattachées au SITOM ;
- 947,2 kg/habitant/an sur les 5 communes de la Communauté de communes Petite Camargue.

Les 3 communes de la Communauté de communes Pont du Gard membres du SITOM se situent dans la fourchette haute de production, avec une moyenne de 843,4 kg/habitant/an.

3.3.1 – Tri et recyclage

Les déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte (bacs et sacs de tri) et de la collecte en points d'apport volontaire (colonnes de collecte de papier et verre, bennes de collecte des cartons dans les déchèteries) sont acheminés depuis le 2 mai 2015 au centre de tri Valréna (alors qu'ils étaient auparavant transportés au centre de tri BS Environnement de Nîmes).

Cette collecte a représenté en 2015, 23 504 tonnes soit un ratio de 78,20 kg/hab/an, en diminution de 1,74% par rapport à 2014.

19 259 tonnes, soit 84% de cette collecte, ont été valorisées dans les filières de recyclage matière, soit un ratio de 65,61 kg/hab/an, en augmentation de 0,3% par rapport à 2014. Plus de la moitié de ce tonnage est représenté par les emballages et papiers journaux, un tiers par le verre.

4 268 tonnes de refus de tri ont été incinérées en 2015, soit une hausse de 41 tonnes par rapport à 2014 (en lien avec les ajustements indispensables au démarrage de l'unité Valréna).

Bilan de la collecte sélective

Provenance	2015		2014		Evolution 2015/2014
	Tonnages	Ratio en kg/hab/an	Tonnages	Ratio en kg/hab/an	
CS en PAP (bacs et sacs bleus)	14 090	47,02	14 378	48,65	-2,00 %
Papiers en PAV	1 006	3,36	1 077	3,64	-6,59 %
Cartons en déchèteries	1 720	5,74	1 638	5,54	5,01 %
Verre en PAV + Collecte Sélective	6 688	22,08	6 791	22,85	-2,03 %
Total et moyenne	23 504	78,20	23 884	80,68	-1,74 %

Matériaux recyclés issus de la collecte sélective

Emballages et papiers journaux collectés	10 595 t
Briques alimentaires	144 t
Flaconnages plastiques	1 056 t
Films plastiques	256 t
Emballages ferreux	460 t
Emballages non ferreux	60 t
Verre (PAV + CS)	6 688 t

3.3.2 – Incinération

101 358 tonnes de déchets, soit 52,7% du gisement total ont été incinérées pour le compte du SITOM Sud Gard, dont :

- 99 991 tonnes de déchets ménagers et assimilés ;
- 1 366 tonnes d'encombrants détournés d'EVOLIA.

Sur ces 101 358 tonnes incinérées, 2 039 tonnes proviennent de la Communauté de communes du Pont du Gard, soit un ratio de 273 kg/hab/an, contre 336 kg/hab/an à l'échelle du SITOM.

L'incinération de ces déchets a permis la production de 260 483 MWh d'énergie thermique dont :

- 47 307 MWh ont été injectés dans le réseau de chaleur urbain ;
- 10 799 MWh ont servi pour l'air combustion de l'usine ;
- 51 928 MWh ont été transformés en énergie électrique , dont 9 485 MWh consommés sur site et 43 225 MWh injectés sur le réseau et vendus à EDF (correspondant à 1/5 de l'électricité consommée par les habitants de la ville de Nîmes).

Le rendement est de 899 kWh/t incinérée soit un taux de valorisation de 43,10% (en forte augmentation par rapport à 2014 : 31,10%).

Les résidus de l'incinération consistent en :

- 21 038 tonnes de mâchefers, pour partie valorisables (à 64%) ;
- 3 936 tonnes de Refus d'Incinération (REFIOM) stabilisés puis stockés sur le centre de déchets ultimes OCCITANIS situé à Graulhet dans le Tarn ;
- 2 184 tonnes d'encombrants en sortie de scalpeur (constitués essentiellement de ferrailles) et en sortie de four, repris par une société spécialisée, « Aubord Recyclage », qui en assure le recyclage.

3.3.3 – Compostage et enfouissement

> Compostage des déchets verts

Les déchets verts déposés dans le réseau de déchetteries du SITOM Sud Gard sont compostés sur la plateforme de SITA Sud à Marguerittes et Cévennes Déchets à Alès.

Depuis 2012, sept plateformes de broyage des déchets verts sont en fonctionnement sur le territoire du SITOM Sud Gard ; ces équipements apportent une souplesse pour la réception des végétaux et une optimisation des transports.

Sur l'année 2015, 23 214 tonnes de déchets verts ont ainsi été compostées, soit 32% de plus qu'en 2014.

En complément, le SITOM Sud Gard incite les collectivités à la distribution de composteurs en habitat individuel, de façon à réduire à la source, la fraction fermentescible des ordures ménagères et à favoriser un traitement à domicile d'une partie des déchets verts.

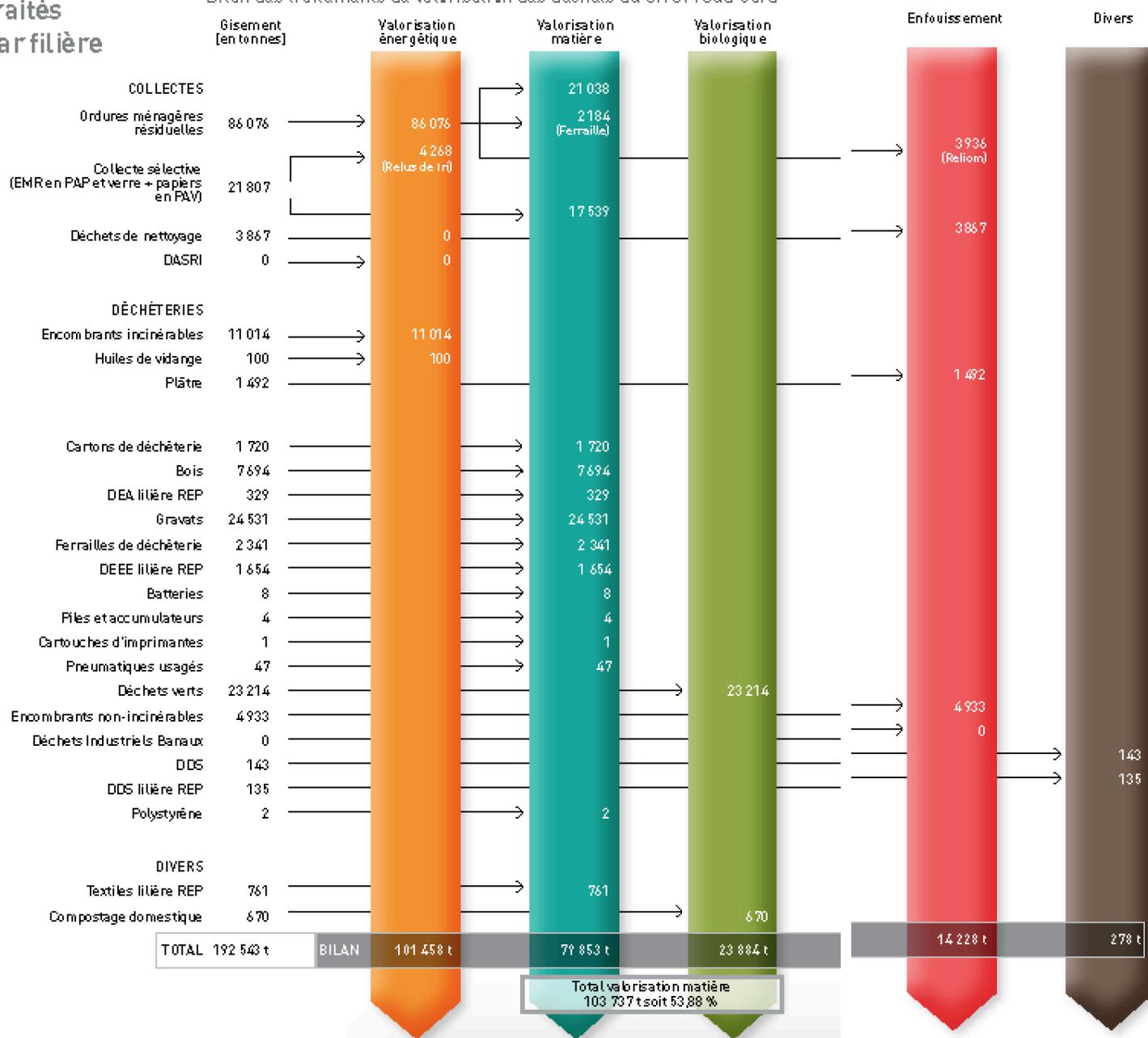
> Enfouissement des déchets ultimes

Les déchets ne pouvant pas être valorisés (sous forme matière, biologique ou énergétique) ni dépollués sont enfouis à l'ISDND de classe II de SITA Sud à Bellegarde.

10 292 tonnes ont ainsi été enfouies en 2015 dont 48% d'encombrants non incinérables, 39% de déchets de nettoyage et 14% de déchets de plâtre.

Les volumes traités par filière

Bilan des traitements de valorisation des déchets du SITOM Sud Gard



QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.

Des données complémentaires sont consultables sur le site : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2015

Distribution de COMPS VILLAGE

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
 MAIRIE DE COMPS
Exploitant
 MAIRIE DE COMPS

RESSOURCES

- Vous êtes alimentés par 2 captages
- ◆ CHAMP CAPTANT DE NIMES COMPS
 - ◆ PUIITS DE LA SABLIERE

TRAITEMENTS

- Vous êtes alimentés par 2 traitements
- ◆ STATION DE LA SABLIERE
 - ◆ STATION TRAITEMENT NIMES COMPS

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 39 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

30 valeurs mesurées : mini. : 21,0 °f - maxi. : 42,0 °f - moyenne : 25,0 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

9 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

32 valeurs mesurées : mini. : 2,0 mg/L - maxi. : 15,1 mg/L - moyenne : 7,3 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

13 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.

Des données complémentaires sont consultables sur le site :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2015

Distribution de COMPS LOTISSEMENT SUD

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
 MAIRIE DE COMPS
Exploitant
 MAIRIE DE COMPS

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ CHAMP CAPTANT DE NIMES COMPS

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :

- ◆ STATION TRAITEMENT NIMES COMPS

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 37 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

28 valeurs mesurées : mini : 21,0 °f - maxi : 28,7 °f - moyenne : 24,0 °f

Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

8 valeurs mesurées : mini : 0,1 mg/L - maxi : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

30 valeurs mesurées : mini : 2,0 mg/L - maxi : 11,4 mg/L - moyenne : 7,0 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

12 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 0,1 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
 en application du Code de la Santé Publique.

Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de COMPS VILLAGE

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
 MAIRIE DE COMPS
 Exploitant
 MAIRIE DE COMPS

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ◆ CHAMP CAPTANT DE NIMES COMPS
- ◆ PUIITS DE LA SABLIERE

TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 2 installations de
 traitements

- ◆ STATION DE LA SABLIERE
- ◆ STATION TRAITEMENT NIMES COMPS

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 39 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
 Limites de qualité : 0 germe/100ml
 Eau de bonne qualité.

DURETÉ

30 valeurs mesurées : mini. : 20,9 °f - maxi. : 38,2 °f - moyenne : 24,1 °f
 Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune
 Eau dure, calcaire.
 Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place,
 conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

9 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
 Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L
 Eau peu fluorée.
 Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est
 conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre
 médecin.

NITRATES

32 valeurs mesurées : mini. : 3,4 mg/L - maxi. : 11,1 mg/L - moyenne : 7,0 mg/L
 Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L
 Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

8 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
 Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l
 Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
en application du Code de la Santé Publique.

Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de COMPS LOTISSEMENT SUD

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE COMPS
Exploitant
MAIRIE DE COMPS

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ CHAMP CAPTANT DE NIMES COMPS

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de
traitement :

- ◆ STATION TRAITEMENT NIMES COMPS

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 37 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

28 valeurs mesurées : mini. : 20,9 °f - maxi. : 26,5 °f - moyenne : 23,3 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place,
conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

8 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est
conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre
médecin.

NITRATES

30 valeurs mesurées : mini. : 3,4 mg/L - maxi. : 11,1 mg/L - moyenne : 7,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

8 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

